

PRIORITE D'INTERVENTION 4

PROMOUVOIR ET RENFORCER LA QUALITE ET L'ECONOMIE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

L'agriculture régionale est historiquement marquée par la proximité urbaine qui a fixé ses traits dominants : forte densité de population agricole et main-d'œuvre abondante sur les exploitations, étroitesse des structures, forte concurrence quant à l'utilisation de l'espace et coûts fonciers élevés. La qualité des sols, et la douceur relative du climat, ont aussi marqué les systèmes de production, encore très diversifiés et fortement productifs.

Les productions alimentaires régionales se distinguent par leur diversité et leur poids économique régional et national avec un tissu dense de PME, et des groupes leader de taille internationale. Les cultures légumières, céréalières et industrielles, et les productions animales ont permis d'asseoir une large gamme d'industries de base. L'activité portuaire et le réseau des infrastructures ont stimulé le développement d'un ensemble varié d'entreprises en deuxième, troisième transformation et en produits intermédiaires.

La filière pêche, dans sa composante amont, est conditionnée par les contraintes externes liées principalement à la ressource et à l'encadrement des flottilles. Cet environnement se traduit par le maintien en l'état des capacités de l'outil de production. Dans ce contexte le renforcement du secteur, réside dans l'amélioration des performances des unités, le soutien des actions collectives structurantes et la valorisation maximum des productions. Pour le secteur aval représenté par les activités de traitement et de conditionnement du poisson, les objectifs prioritaires de recherche de la qualité et de la traçabilité seront des facteurs de valorisation des captures et de développement du pôle halio alimentaire national de Boulogne.

La densité des activités agricoles et alimentaires et des activités de la pêche rend ces filières économiques essentielles pour la région en matière d'emploi. L'attention doit ainsi être portée sur la pérennité, la compétitivité, la création de valeur ajoutée aussi bien dans les exploitations que dans les entreprises, sur la structuration des filières, sur la valorisation des produits et la promotion des démarches collectives garantissant sécurité alimentaire et qualité, enfin sur la prise en compte nécessaire et croissante de l'environnement.

Ces priorités sont déclinées dans les 4 objectifs opérationnels suivants :

- Maintien et développement des exploitations agricoles,
- Promotion des productions agricoles et valorisation de l'agro-alimentaire,
- Développement de la filière pêche,
- Promotion d'une agriculture respectueuse de son environnement.

Priorité d'intervention 4	promouvoir et renforcer la qualité et l'économie de l'agriculture et de la pêche	ETAT en MF et en (M€)	REGION en MF et en (M€)	Département du Nord en MF et en (M€)	Département du Pas de Calais en MF et en (M€)
	Objectifs opérationnels :				
	16. Maintenir et développer des exploitations agricoles	15,5 (2,3630)	77 (11,7386)	3,5 (0,5336)	
	⇒ Aider à l'installation des jeunes agriculteurs	8,5 (1,2958)	56 (8,5371)	3,5 (0,5336)	
	⇒ Diversification des activités agricoles et dynamisation du milieu rural	7 (1,0671)	21 (3,2014)		
	17. Promouvoir les productions agricoles régionales et valoriser l'agro-alimentaire	180 (27,4408)	135 (20,5806)		
	⇒ Promotion des productions régionales structurantes et de qualité	137 (20,8855)	65 (9,9092)		
	⇒ Valorisation, innovation et développement agro-alimentaire	43 (6,5553)	70 (10,6714)		
	18. Développer la filière pêche et l'aquaculture	47,5 (7,2413)	32,9 (5,0156)		12,5 (1,9056)
	⇒ Développer les partenariats locaux	8 (1,2196)	8,7 (1,3263)		2,5 (0,3811)
	⇒ Améliorer la valorisation des productions régionales	8 (1,2196)	8,5 (1,2958)		
	⇒ Développer la diversité des apports et des espèces	6 (0,9147)	2 (0,3049)		
	⇒ Aider au développement d'un pôle halio-agro-alimentaire national	25,5 (3,8874)	13,7 (2,0886)		10 (1,5245)
	19. Promouvoir une agriculture respectueuse de son environnement	145 (22,1051)	98 (14,9400)	52 (7,9273)	27 (4,1161)
	⇒ Poursuite du programme régional d'aménagement hydraulique	42 (6,4029)	-	30 (4,5735)	15 (2,2867)
	⇒ Poursuivre le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole	77 (11,7386)	52,5 (8,0036)	15 (2,2867)	10 (1,5245)
	⇒ Développer les démarches en faveur de l'environnement	16 (2,4392)	38,5 (5,8693)		
	⇒ Poursuivre la structuration de la filière agro-biologique	10 (1,5245)	7 (1,0671)	7 (1,0671)	2 (0,3049)
		388 (59,1502)	342,9 (52,2748)	55,5 (8,4609)	37,5 (5,7168)

16. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

ETAT DES LIEUX

La tendance de l'agriculture régionale est à la diminution générale du nombre d'exploitations et à la concentration des moyens de production induisant une perte importante d'emplois agricoles ; l'agrandissement des exploitations va en outre bouleverser à plus ou moins long terme les systèmes de production et les paysages ruraux. Il s'agit de limiter cette évolution en poursuivant et en adaptant les dispositifs de soutien à l'installation national et régional mis en place durant la période précédente et en même temps de maintenir un maximum d'exploitations viables, en renforçant les aides ciblées sur les petites structures d'exploitation et l'encouragement à la diversification, au travers notamment d'un contrat d'objectif destiné à les conforter.

DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL

La tendance de l'agriculture régionale est à la diminution générale du nombre d'exploitations et à la concentration des moyens de production induisant une perte importante d'emplois agricoles ; l'agrandissement des exploitations va en outre bouleverser à plus ou moins long terme les systèmes de production et les paysages ruraux. Il s'agit de limiter cette évolution en poursuivant et en adaptant les dispositifs nationaux et régionaux de soutien à l'installation mis en place durant la période précédente et en même temps de maintenir un maximum d'exploitations viables, en renforçant les aides ciblées sur les petites structures d'exploitation et l'encouragement à la diversification, au travers notamment d'un contrat d'objectif destiné à les conforter.

Le projet économique dans le domaine agricole réside dans le maintien d'un maximum d'exploitations familiales viables en favorisant de nouveaux types d'installations, en confortant des structures moyennes par une modernisation adaptée et en y introduisant de nouvelles activités en cohérence avec les projets de territoires.

RESULTATS ATTENDUS

- Amélioration du taux de renouvellement des exploitations.
- Consolidation et pérennisation des exploitations de taille modeste et moyenne.
- Développement et organisation des projets de diversification.
- Démultiplication de l'action au plan local.

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Partenaires opérationnels : Chambres d'Agriculture, ADASEA (*Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles*), AVENIR, Points Info, centres de formation, GIE Lait-Viande, associations ou groupements en lien avec les ateliers ciblés, CIVAR (*Carrefour d'Informations Européennes et d'Innovations Agricoles et Rurales*), associations, Parcs.

Etat : 15,5 MF (2,3630 M€).

Région : 77 MF (11,7386 M€).

Département du Nord : 3,5 MF (0,5336 M€).

Le FEOGA contribuera également au financement de l'action de modernisation en zone objectif 1 phasing out.

MODALITES DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI

Un groupe technique de programmation et de suivi sera mis en place pour l'ensemble de la priorité 4 (Objectifs 16, 17, 18 et 19).

INDICATEUR DE RESULTAT

- Nombre d'installations de chefs d'exploitation rapporté au nombre de départs

INDICATEURS DE REALISATION

- Nombre de projets d'installation financés par la Région dans le cadre du contrat de plan
- Nombre de projets de diversification soutenus
- Nombre de projets de modernisation accompagnés

INDICATEUR DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Nombre d'agriculteurs installés au cours du Contrat de Plan intégrés dans une démarche de suivi de leur exploitation

INDICATEUR DE CONTEXTE

- Taille moyenne des exploitations dans la région

PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La mesure relève du développement durable car elle vise :

- en évitant l'agrandissement des exploitations agricoles, le maintien de l'emploi agricole,
- l'amélioration des conditions de travail et de revenu sur les exploitations agricoles,
- la compétitivité de ces dernières,
- l'intégration de l'agriculture dans les préoccupations des territoires et la dynamique rurale locale,
- la prise en compte des aspects patrimoniaux et paysagers dans les projets de diversification agricole et dans l'objectif de maintien de systèmes de production familiaux traditionnels.

CONTRIBUTION AU VOLET TERRITORIAL DU CONTRAT DE PLAN

- Territorialisation des actions de soutien à l'animation et au repérage et aux actions de diversification : priorité aux territoires qui s'impliquent dans ces objectifs.
- Financement Etat territorialisable : 5 MF (0,7622 M€)

16. MAINTENIR ET DEVELOPPER DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Moyen d'action 16.1

Aide à l'installation des jeunes agriculteurs et à la pérennité des exploitations agricoles

Ce moyen d'action contribue à l'objectif opérationnel en visant à maintenir le plus grand nombre possible d'exploitants agricoles et d'exploitations viables.

Bilan

Depuis 1995, le Conseil Régional a lancé un programme Jeunes Agriculteurs qui complète celui mis en place par l'Etat, en aidant le public non éligible aux aides nationales.

Un programme d'animation au titre du PIDIL (*Programme d'Installation et de Développement des Initiatives Locales*) a été mis en place avec l'Etat pour accueillir de nouveaux publics et susciter des installations supplémentaires. Ces actions seront développées au plan local et recadrées pour être plus efficaces.

Par ailleurs, 627 projets de modernisation d'atelier laitier ont été financés par le Conseil Régional dans le cadre du CPER 1994-1999.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

a) Programme : Soutenir l'installation

L'objectif est de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs par deux dispositifs complémentaires :

- Celui de l'Etat : animation, information et accueil de tout public en matière d'installation, avec un volet spécifique à l'installation progressive,
- Celui du Conseil Régional, dans le cadre du Contrat Régional d'Installation : installation des jeunes agriculteurs qui n'ont pas accès aux aides nationales, en favorisant les installations " hors normes " et hors cadre agricole.

Parallèlement seront mises en place des actions de repérage des exploitations à céder accompagné de sensibilisation au plan local, des actions de parrainage, et une Aide à la Cessation d'Activité Laitière (ACAL).

Par ailleurs, des programmes de formation-apprentissage [3 MF (0,4573 M€)], d'individualisation des parcours de formation [2,5 MF (0,3811 M€)], et de stages à l'étranger [2 MF (0,3049 M€)] sont prévus aux volets formation professionnelle ou initiale du CPER.

b) Programme : Généraliser le processus de modernisation des petites exploitations agricoles

En partant du principe du programme de modernisation des ateliers laitiers qui a bien fonctionné dans la région, généraliser l'aide à l'investissement à d'autres ateliers, en ciblant les exploitations à aider.

RESULTATS ATTENDUS

Limiter la diminution générale du nombre d'exploitations agricoles :

- en évitant que les exploitations cédées aillent à l'agrandissement,
- en favorisant l'installation en agriculture du public ciblé,
- en consolidant des exploitations pour les rendre viables à long terme et ainsi contribuer à leur maintien.

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

- Partenaires opérationnels pour le programme Installation : Chambres d'Agriculture, ADASEA (*Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles*), AVENIR, Points Info, centres de formation.

Dispositif d'instruction et de suivi : comité de pilotage régional, PIDIL, CDOA (*Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture*),...

Financeurs :

- **Etat** : 8,5 MF (1,2958 M€) (installation) ;
- **Conseil Régional** : 56 MF (8,5371 M€)
- **Le Département du Nord** engagera 3,5 MF (0,5336 M€) au bénéfice des jeunes agriculteurs préparant une installation, en complémentarité des politiques poursuivies par l'Etat et la Région (jeunes agriculteurs ne bénéficiant pas de toutes les conditions requises pour bénéficier des aides de l'Etat).

- Partenaires opérationnels pour la modernisation des petites exploitations agricoles : Chambres d'Agriculture, GIE Lait-Viande, associations ou groupements en lien avec les ateliers ciblés.

Le FEOGA contribuera également au financement de l'action de modernisation en zone objectif 1 phasing out.

INDICATEURS

- Nombre d'installations réussies à moyen terme (environ 3 ans)
- Nombre de projets de participation locale à l'animation
- Quotas (volumes) transférés à des jeunes ou à des petites structures dans le cadre de l'ACAL

PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La mesure vise à éviter l'agrandissement à outrance des exploitations agricoles et à maintenir voire développer l'emploi d'exploitant agricole, notamment en favorisant l'insertion de public d'origine non agricole.

En limitant ainsi la concentration des moyens de production, elle contribue aussi au maintien des systèmes d'exploitations actuels et à celui des paysages ruraux qui en découlent.

Par ailleurs, la démarche de modernisation des petites exploitations agricoles participe à l'amélioration des conditions de travail dans les exploitations agricoles, ainsi qu'à la qualité des produits. Elle contribue également à une meilleure compétitivité des exploitations de la région indispensable pour leur maintien et celui de l'emploi agricole.

16. MAINTENIR ET DEVELOPPER DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Moyen d'action 16.2

Diversification des activités agricoles et dynamisation du milieu rural

Ce moyen d'action contribue à l'objectif opérationnel en participant au maintien, voire au développement de l'emploi sur l'exploitation agricole.

BILAN

L'aide du Conseil Régional aux porteurs de projet en diversification a consisté en des aides à l'investissement, à l'accompagnement des porteurs de projet et en des actions collectives.

Les actions liées à la diversification des activités agricoles ont été peu portées par les collectivités locales en dehors des zones de Parc : il convient de les impliquer davantage dans la prise en compte et le soutien des actions agricoles et forestières, déterminantes en terme d'emploi et d'entretien de l'espace.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Soutenir les projets de diversification des activités sur les exploitations agricoles en ciblant les porteurs de projet et en leur proposant un accompagnement complet.

Soutenir les démarches groupées existantes ou qui se mettent en place, les initiatives locales à l'échelle du territoire.

Bénéficiaires : agriculteurs, organismes locaux ou présents localement, territoires,...

RESULTATS ATTENDUS

Développement des projets de diversification sur les exploitations agricoles,
Structuration collective de ces projets de diversification.

Plus largement, développement des projets locaux s'appuyant sur l'agriculture pour sa valorisation à l'échelle locale.

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Partenaires opérationnels : CIVAR (*Carrefour d'Informations Européennes et d'Innovations Agricoles et Rurales*), Chambres d'Agriculture, associations, Parcs.

Financeurs :

- **Etat** : 7 MF (1,0671 M€)
- **Région** : 21 MF (3,2014 M€)

Le FEOGA contribuera également au financement de cette action en zone objectif 1 phasing out.

INDICATEURS

- Nombre de projets aidés
- Montant des investissements réalisés
- Nombre de démarches collectives
- Nombre d'agriculteurs concernés
- Nombre de projets structurés bénéficiant d'un soutien local (et part de la participation locale dans le total des aides)

PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Diversification des activités économiques à l'échelle de l'exploitation
- Dynamisation du milieu rural
- Intégration de l'agriculture dans les préoccupations des territoires par la diversification des activités,
- Prise en compte des aspects paysagers et patrimoniaux dans les projets de diversification agricole
- Mise en oeuvre de partenariat avec des associations ou collectivités au niveau régional et local.

17. PROMOTION DES PRODUCTIONS AGRICOLES REGIONALES ET VALORISATION AGRO-ALIMENTAIRE

ETAT DES LIEUX

Le plan précédent avait pour axe l'amélioration de la qualité au sein des filières à haute valeur ajoutée et le soutien à la diversification des produits agricoles dans le cadre de l'organisation économique ; il visait, dans le prolongement des productions agricoles et forestières, la compétitivité et la promotion des industries aval de l'agro-alimentaire et du bois.

Il a permis la mise en place de filières régionales, et d'actions collectives et individuelles auprès des entreprises en matière de qualité, d'environnement et de mise en marché des produits régionaux. Ces démarches de projet doivent être amplifiées pour porter pleinement leurs fruits auprès des consommateurs régionaux et sur les marchés d'expédition. L'objectif de valorisation des productions agricoles régionales et le renforcement du tissu de PME couvrant l'ensemble des secteurs d'activité agro-alimentaires, à côté des leaders régionaux et nationaux doit être poursuivi.

Par ailleurs, en matière de recherche-développement, le soutien aux stations agricoles expérimentales régionales doit être poursuivi, la cohérence des réseaux de recherche et des centres techniques agro-alimentaires doit être améliorée et leur attractivité renforcée, le conseil orienté vers les PME, l'innovation et la création d'entreprises.

DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL

L'intervention vise le renforcement de la compétitivité des filières et des débouchés agricoles et alimentaires en privilégiant la notion de " projet " et en intégrant davantage les démarches collectives régionales en matière de qualité, d'environnement, et de mise en marché. Il vise par ailleurs la modernisation de la filière bois et une amélioration de l'organisation et du rayonnement de la recherche alimentaire régionale.

Une attention particulière sera portée sur la mise en place des outils visant à la sécurité alimentaire totale des productions de l'agriculture et de l'agro-alimentaire en rappelant la responsabilité directe de l'Etat en cette matière.

a) Description de l'intervention et de ses moyens d'action :

a.1 : promotion des productions régionales structurantes et de qualité : aides aux principaux secteurs de productions régionales et aux filières de diversification pour renforcer l'organisation économique, les démarches relatives à la qualité des produits, la prise en compte de l'environnement, la certification de produits régionaux, les projets collectifs confortant des débouchés particuliers.

a.2 : valorisation, innovation et développement agro-alimentaires :

- aides aux investissements dans le cadre des plans sectoriels, de contrats de développement adaptés aux spécificités agro-alimentaires, de projets structurants pour les filières et dans le cadre de la modernisation de la filière bois.

- Aides à la promotion des produits régionaux et des produits de qualité.

- Soutien technique en faveur des PME, de l'innovation et de la création d'entreprise.

b) Contribution de l'intervention aux orientations stratégiques et priorités d'action de l'axe I. 1 :

l'intervention vise le renforcement de la compétitivité des filières et des débouchés agricoles et alimentaires en privilégiant la notion de " projet " et en intégrant davantage les démarches collectives régionales en matière de qualité, d'environnement, et de mise en marché. Il vise par ailleurs la modernisation de la filière bois et une amélioration de l'organisation et du rayonnement de la recherche alimentaire régionale.

RESULTATS ATTENDUS

- Adaptation des produits agricoles et alimentaires aux marchés (conquête des marchés et image des produits alimentaires régionaux).
- Structuration des filières agricoles et alimentaires.
- Développement de la traçabilité, des démarches de qualité et de prise en compte de l'environnement, pérennité des exploitations agricoles par création de valeur ajoutée.
- Compétitivité des entreprises agro-alimentaires.

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Les maîtres-d'œuvres agréés par l'Etat : GIE Lait-Viande, A.R.P.P. (*Association Régionale de Promotion Porcine*), A.I.L.H.F. (*Association Interprofessionnelle du Lapin des Hauts de France*), CELFNORD (*Comité Economique des Fruits et Légumes du Nord de la France*), A.R.P.T. (*Association Régionale de la Pomme de Terre*),

Chambre Régionale d'Agriculture, D.H.H.F. (*Dynamique Horticole des Hauts de France*), CEDRE, F.N.P.E., F.N.P.P.P.T., Syndicat des Pisciculteurs, Comité de Promotion, Groupement qualité, DSV (*Direction des Services Vétérinaires*), FREDEC (*Fédération Régionale de Défense contre les Ennemis des Cultures*).

Les partenaires « qualité » : par exemple, Syndicat du Maroilles, Groupe de Progrès et autres associations entrant dans ce type de démarches.

Partenariats envisagés : Départements, Chambres Consulaires, Groupement Qualité Nord-Pas de Qualité, Comité de Promotion Nord-Pas de Calais, Pôle des Industries Alimentaires, Centre Régional de la Consommation, Comité Régional de Tourisme Nord-Pas de Calais et Comités Départementaux, A PRO BIO, agences locales de développement, Réseau Nord-Pas de Calais Technologie, Fédérations Professionnelles et les Organisations de Producteurs, Collectivités Locales.

Etat : 180 MF (27,4408 M€).

Région : 135 MF (20,5806 M€).

La Communauté Européenne contribuera également au financement de ces actions au titre de l'objectif 1 des fonds structurels et au titre du Règlement de Développement Rural.

Par ailleurs, un programme d'organisation de la recherche en agro-alimentaire est prévu dans la priorité d'intervention 1 de l'Axe 1 "AGIR POUR L'EMPLOI EN CONSTRUISANT UNE GRANDE REGION ECONOMIQUE EN EUROPE" [Etat : 4 MF (0,6098 M€)]

MODALITES DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI

Un groupe technique de programmation et de suivi sera mis en place pour l'ensemble de la priorité 4 (Objectifs 16, 17, 18, 19).

INDICATEUR DE RESULTAT

- Nombre d'entreprises agricoles en référencement ou en démarche de qualité dans les secteurs concernés

INDICATEUR COMPLEMENTAIRE DE RESULTAT

- Part en valeur de l'approvisionnement régional des entreprises de première transformation et coopératives ou structures de commercialisation aidées

INDICATEUR DE REALISATION

- Nombre d'exploitations bénéficiaires
- Nombre d'entreprises bénéficiaires

INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Nombre d'emplois créés dans les entreprises agro-alimentaires aidées (à la suite des projets d'investissement),
- Nombre d'entreprises alimentaires aidées concernées par des démarches de qualité, de prise en compte de l'environnement ou de promotion régionale.

INDICATEURS DE CONTEXTE

- Chiffre d'affaire de l'agro-alimentaire régional
- Nombre d'emplois dans la filière agro-alimentaire

PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La mesure contribue au développement durable car elle vise :

- La viabilisation et le maintien de l'emploi agricole et alimentaire par la création de valeur ajoutée et l'amélioration de la mise en marché ;
- la compétitivité des entreprises ;
- la prise en compte des aspects de qualité et d'environnement dans les projets des entreprises ; le développement des investissements ou de diffusion de cahiers des charges relatifs à ces aspects ;
- l'amélioration des partenariats solidaires amont-aval ;
- la promotion des produits de terroir et de la qualité régionale (sanitaire et organoleptique).

CONTRIBUTION AU VOLET TERRITORIAL DU CONTRAT DE PLAN

- territorialisation relative au soutien technique des PME ; priorité aux projets qui concernent des bassins de production agricole.
- Financement Etat territorialisable : 1 MF (0,1524 M€) sur 7 ans.

17. PROMOUVOIR LES PRODUCTIONS AGRICOLES REGIONALES ET VALORISER L'AGRO-ALIMENTAIRE

Moyen d'action 17.1

Promotion des productions régionales structurantes et de qualité

Bilan

Le plan précédent avait pour axe l'amélioration de la qualité des filières à haute valeur ajoutée et le soutien à la diversification dans le cadre d'une organisation économique. Il a permis la mise en place de démarches de qualité régionales dans les filières d'élevage, le soutien aux stations d'expérimentation légumières, les investissements visant la qualité dans les filières endives et pommes de terre, la prise en compte de filières de diversification (tabac, houblon, lin, légumes frais, cuniculture, aquaculture continentale) et la réalisation de démarches mettant en valeur les savoir-faire régionaux (Signes Officiels de Qualité et démarches collectives d'amélioration de la qualité de produits régionaux, par exemple : Lingot du Nord, les Bières régionales, les vendeurs directs de produits laitiers, ou tout autre démarche qualité régionale). Les démarches régionales en matière de qualité et de respect de l'environnement qui ont démarré doivent être poursuivies et amplifiées pour porter leurs fruits au cours de ce Contrat de Plan dans le cadre d'actions collectives et partenariales au sein des filières.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

- soutien aux filières agricoles régionales à haute valeur ajoutée :
 - Productions principales (légumes, pommes de terre, lait, viande) -
 - Filières de diversifications (notamment, tabac, horticulture, petits élevages, lin, houblon, aquaculture, cheval, cultures industrielles).
- renforcement de l'organisation économique, amélioration de la qualité et prise en compte de l'environnement,
- mise en œuvre et promotion des démarches de qualité sanitaire et organoleptique (référencement) et de certification intégrant la traçabilité, mise en réseau des initiatives
- poursuite des travaux des stations expérimentales : CEDRE (*Centre d'Expérimentation, de Développement et de Recherche Eclatée*), F.N.P.E. (*Fédération Nationale des Producteurs d'Endive*), station de la F.N.P.P.P.T. (*Fédération Nationale des Producteurs de Plants de Pomme de Terre*), Comité Nord,
- soutien aux actions collectives de prise en compte de l'environnement,
- diversification et valorisation des productions fermières et des produits spécifiques régionaux ou "de terroir", création de nouvelles filières. Améliorer l'accompagnement de ces filières typiquement régionales par la mise en réseau, l'implication de l'ensemble des acteurs, promotion des produits, etc...

RESULTATS ATTENDUS

Développement des produits régionaux de qualité, structuration des filières, et adaptation des produits au marché. Reconnaissance par le consommateur régional, et hors région, voire à l'export. Pérennité des exploitations agricoles par création de valeur ajoutée.

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Maîtres-d'œuvres agréés par l'Etat : GIE Lait-Viande, A.R.P.P. (*Association Régionale de Promotion Porcine*), A.I.L.H.F. (*Association Interprofessionnelle du Lapin des Hauts de France*), CELFNORD (*Comité Economique des Fruits et Légumes du Nord de la France*), A.R.P.T. (*Association Régionale de la Pomme de Terre*),

Chambre Régionale d'Agriculture, D.H.H.F. (*Dynamique Horticole des Hauts de France*), CEDRE, F.N.P.E., F.N.P.P.P.T., Syndicat des Pisciculteurs, Comité de Promotion, Groupement qualité, DSV (*Direction des Services Vétérinaires*), FREDEC (*Fédération Régionale de Défense contre les Ennemis des Cultures*).

Partenaires “ qualité ” : par exemple, Syndicat du Maroilles, Groupe de Progrès et autres associations entrant dans ce type de démarches.

- **Etat** : 135 MF (20,5806 M€) (Offices) et 2 MF (0,3049 M€) (cheval)

- **Région** : 31,5 MF (4,8021 M€) (productions : pomme de terre, endive, tabac, houblon) et 33,5 MF (5,1070 M€) (productions animales de qualité et savoir-faire régionaux).

INDICATEURS

- nombre d'agriculteurs concernés par les démarches de qualité
- nombre d'agriculteurs en réseau organisé
- volumes et surfaces concernées.

PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Viabilisation et maintien de l'emploi agricole par la création de valeur ajoutée sur l'exploitation
- Investissements et cahiers des charges prenant en compte l'environnement
- Mise en valeur des produits de qualité (sanitaire) et de terroir.

17. PROMOUVOIR LES PRODUCTIONS AGRICOLES REGIONALES ET VALORISER L'AGRO-ALIMENTAIRE

Moyen d'action 17.2

Valorisation, innovation et développement de l'agro-alimentaire
et de la transformation du bois

Ce moyen d'action contribue à l'objectif opérationnel en permettant le développement du secteur agro-alimentaire et de l'industrie du bois et une meilleure valorisation de productions agricoles régionales

Bilan

Hormis quelques positions de leader dans la production nationale, l'industrie agro-alimentaire régionale est surtout constituée par des PME couvrant tous les secteurs d'activités de l'industrie alimentaire y compris la valorisation des produits de la mer.

Ce secteur d'activité est d'autant plus important qu'il contribue :

- au développement de l'emploi,
- à la valorisation de ressources locales issues de l'agriculture et de la pêche,
- à l'aménagement du territoire notamment lorsque les entreprises sont situées en zone rurale

L'image d'une région et son tourisme sont de plus en plus liées à ses productions traditionnelles et à la découverte de savoir-faire locaux. A l'inverse, on peut aussi dire que le développement de productions régionales sera d'autant plus dynamique que l'image de leurs produits et de la région Nord-Pas de Calais sera valorisée. Les démarches de filières et les démarches relatives à la qualité doivent être encouragées.

Le développement de la filière bois doit aussi permettre de favoriser le développement des zones rurales.

MODALITE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

L'Etat et la Région, dans le cadre d'une politique volontariste de reconquête des marchés régionaux et de l'Europe de Nord, apporteront leur soutien au secteur agro-alimentaire, selon les quatre axes d'intervention suivants :

- actions collectives dans l'alimentaire (la qualité, la structuration des filières agricoles et alimentaires, l'innovation, la création d'entreprises,...),
- organisation des transferts de technologie,
- aide aux investissements dans le cadre des plans sectoriels inscrits au Règlement de Développement Rural,
- mise en œuvre de la politique de "contrat de développement" auprès des entreprises agro-alimentaires régionales, et un soutien tout particulier sera apporté à celles qui valorisent les productions régionales et mettent en œuvre des projets structurants.

RESULTATS ATTENDUS

Conquérir les marchés alimentaires et garantir l'écoulement des productions agricoles, conforter et développer l'activité des PMI/PME régionales de l'agro-alimentaire et associer l'image de la région Nord-Pas de Calais à un secteur agro-alimentaire fort.

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

L'Etat consacrera à ces actions un total de 43 MF (6,5553 M€), soit :

- 8 MF (1,2196 M€) au titre du Fonds Régional d'Aide aux Industries agro-alimentaires
- 33 MF (5,0308 M€) au titre de l'aide aux investissements (Prime d'Orientation Agricole)
- 2 MF (0,3049 M€) au titre de la modernisation de la filière et de l'industrie du bois.

Par ailleurs, un programme d'organisation de la recherche en agro-alimentaire est prévu au volet recherche du CPER [Etat : 4 MF (0,6098 M€)]

La Région interviendra à hauteur d'un total de 70 MF (10,6714 M€), soit :

- 10 MF (1,5245 M€) sur les actions de promotion des produits régionaux, de développement à l'international, de développement de l'Internet dans les IAA, de diffusion des signes de qualité, de création d'un pôle qualité,
- 60 MF (9,1469 M€) sur le contrat de développement des IAA.

La Communauté Européenne contribuera également au financement de ces actions au titre de l'objectif 1 et au titre du Règlement de Développement Rural.

Partenariats envisagés :

Les Conseils Généraux
Les Chambres Consulaires
Le Groupement Qualité Nord-Pas de Qualité
Le Comité de Promotion Nord-Pas de Calais
Le Pôle des Industries Alimentaires
Le Centre Régional de la Consommation
Le Comité Régional de Tourisme Nord-Pas de Calais et les Comités Départementaux
A PRO BIO
Le Groupement Qualité Nord-Pas de Calais
Les agences locales de développement
Le Réseau Nord-Pas de Calais Technologie
Les Fédérations Professionnelles et les Organisations de Producteurs
Les Collectivités Locales

PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Amélioration de la qualité des services aux PMI/PME de l'agro-alimentaire
- Diversification des activités économiques des entreprises et écoulement des produits agricoles régionaux
- Prise en compte du long terme

18. DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

ETAT DES LIEUX

De gros efforts tant des professionnels que des institutionnels ont permis le développement du premier Pôle Européen de valorisation des produits de la mer. La présence d'une activité aussi importante sur le littoral Nord-Pas de Calais tant sur le plan économique que culturel ou social nécessite que l'on trouve des réponses aux grands enjeux qu'auront à relever les différentes professions de la filière pêche dans l'avenir.

L'accès à la ressource constituant un facteur limitant majeur, le développement ne peut être lié qu'à la valorisation des productions, à l'amélioration de la qualité et en conséquence au développement du pôle halio-alimentaire. L'amélioration des conditions de travail à bord des navires et la sécurité en mer sont des problématiques qu'il nous faut aussi prendre en compte pour faire évoluer la pêche régionale.

La formation maritime doit également participer à cette modernisation, une action spécifique est prévue à ce titre (à préciser).

DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL

Le développement de la pêche et de l'aquaculture nécessite que soient bien prises en compte les quatre grandes problématiques suivantes :

- Il est primordial de favoriser l'émergence d'initiatives qui confortent la filière pêche et d'apporter aux professionnels les appuis techniques indispensables à l'évolution de leurs métiers.
- Il est souhaité une meilleure valorisation des productions régionales notamment en développant des actions portant sur la qualité, la traçabilité et la valeur ajoutée des produits de la mer.
- La modernisation des navires, les campagnes expérimentales de pêche, l'amélioration des conditions de travail et la sécurité à bord doivent permettre de maintenir le format actuel de la flotte de pêche. Le développement des cultures marines participe également à cet objectif.
- Le développement du pôle halio-alimentaire sera réalisé au moyen d'investissements collectifs ainsi que par la modernisation et l'adaptation des installations dans les ports. Dans ce cadre entrent aussi les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication nécessaires au développement du pôle.

Une attention particulière sera portée sur la mise en place des outils visant à la sécurité alimentaire totale des produits de la pêche et de l'aquaculture en rappelant la responsabilité directe de l'Etat en cette matière.

RESULTATS ATTENDUS

- Développement du pôle halio-agro-alimentaire national
- Maintien du format de la flottille de pêche régionale
- Développement de la qualité et des opérations de promotion sur les produits de la mer.

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Partenariats envisagés : Départements, Chambres de Commerce et d'Industrie, Pôle Halieutique, Comité Régional des Pêches et des Cultures Marines, Comités Locaux des Pêches, Coopératives Maritimes et les Organisations de Producteurs, Syndicats Professionnels, IFREMER, Comité d'Orientation Scientifique, Technique et Industrielle, Comité de Promotion Nord-Pas de Calais, Coopératives Maritimes et les Organisations Professionnelles, Groupement Qualité Nord-Pas de Calais, Collectivités Locales, associations dédiées au développement économique, Autorités Portuaires.

Etat : 47,5 MF (7,2413 M€).

dont 15 MF (2,2867 M€) de l'OFIMER (Office National Interprofessionnel des Produits de la Mer et de l'Aquaculture). L'IFOP et les fonds européens pourront être sollicités.

Région: 32,9 MF (5,0156 M€).

Département du Pas-de-Calais : 12,5 MF (1,9056 M€).

MODALITES DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI

Un groupe technique de programmation et de suivi sera mis en place pour l'ensemble de la priorité 4 (Objectifs 16, 17, 18, 19).

INDICATEUR DE RESULTAT

- Nombre d'emplois créés dans la filière pêche et dans les activités connexes

INDICATEURS COMPLEMENTAIRES DE RESULTAT

- Tonnage importé rapporté au tonnage traité
- Chiffre d'affaires des entreprises de pêche
- Chiffre d'affaires des entreprises de mareyage
- Chiffre d'affaires des entreprises de transformation

INDICATEURS DE REALISATION

- Nombre d'actions de promotion réalisées
- Nombre d'entreprises engagées dans les démarches qualité

INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Nombre d'opérations financées contribuant à la valorisation et au traitement des co-produits, résidus et déchets de l'activité de pêche (glace, huiles...)

INDICATEURS DE CONTEXTE

- Nombre d'emplois dans la filière pêche et dans les activités connexes (source INSEE)
- Nombre de navires de pêche
- Age moyen de la flotte

PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Prise en compte du long terme par une meilleure valorisation des quantités pêchées et dans un souci de respect de l'état des stocks
- Maintien des populations maritimes par le renforcement des atouts de la filière pêche.

18. DEVELOPPER LA FILIERE PECHE ET L'AQUACULTURE

Moyen d'action 18.1

Développement des partenariats locaux

Ce moyen d'action contribue à l'objectif opérationnel en favorisant la mise en place d'actions contribuant au renforcement de la filière pêche régionale

Bilan

La filière pêche est par nature soumise aux aléas liés à la ressource et par ailleurs aux contraintes d'ordre économique ou réglementaire. De ce fait, la consolidation voire le développement de la filière est souvent limité par la faiblesse des structures liées au secteur. Celles-ci ne permettent pas de saisir toutes les opportunités ou de répondre avec toute pertinence et la rapidité souhaitable aux évolutions.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Dans un contexte d'évolutions rapides et permanentes, il s'avère indispensable de favoriser l'émergence d'initiatives permettant de conforter les assises de la filière sur le long terme, et de lui procurer les moyens d'action permettant :

- le renforcement et l'organisation de la filière au plan régional,
- appuis techniques dans le cadre d'actions collectives auprès des professionnels,

RESULTATS ATTENDUS

Mise en place d'actions structurantes dans la filière pêche et renforcement des acteurs locaux

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

L'Etat par le biais de l'OFIMER (Office National Interprofessionnel des Produits de la Mer et de l'Aquaculture) consacra 2,5 MF (0,3811 M€) aux appuis techniques dans la filière pêche, et 5,5 MF (0,8385 M€) pour la création d'un Fonds Régional de Cautionnement des achats de produits de la mer.

La Région interviendra en appuis techniques dans la filière pêche et sur des projets permettant de structurer l'offre régionale à hauteur de 8,7 MF (1,3263 M€).

Le Département du Pas-de-Calais interviendra dans le cadre de ce moyen d'action à hauteur de 2,5 MF (0,3811 M€).

L'IFOP pourra être sollicité.

Partenariats envisagés :

Les Conseils Généraux

Les Chambres de Commerce et d'Industrie

Le Pôle Halieutique

Le Comité Régional des Pêches et des Cultures Marines

Les Comités Locaux des Pêches

Les Coopératives Maritimes et les Organisations de Producteurs

Les Syndicats Professionnels

INDICATEUR

Pour le Fonds Régional de Cautionnement

- Evolution du nombre d'adhérents sur la période et extension des délais de paiement

PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Prise en compte du long terme par une meilleure valorisation des quantités pêchées, dans un souci de respect de l'état des stocks

18. DEVELOPPER LA FILIERE PECHE ET L'AQUACULTURE

Moyen d'action 18.2

Amélioration de la valorisation des productions régionales

Ce moyen d'action contribue à l'objectif opérationnel en permettant la mise en place d'opérations sur la qualité, la traçabilité et la valeur ajoutée des produits de la mer.

Bilan

Compte tenu de l'état de la ressource et des réglementations de l'Union Européenne sur la flotte de pêche, il est indispensable de mieux valoriser les productions régionales et d'optimiser tous les maillons de la chaîne de valeur ajoutée.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Il est souhaité le développement et une meilleure valorisation des productions régionales, notamment, en favorisant les actions portant sur la qualité, la traçabilité et la valeur ajoutée des produits de la mer.

Les caractéristiques de fraîcheur des productions régionales constitueront un vecteur pour les actions de promotion :

- promotion et valorisation des produits de la mer régionaux,
- développement de la traçabilité et de la mise en place de signes de qualité,
- recherche technique sur l'évaluation de la fraîcheur et mise au point d'une méthode de détermination de l'authenticité des produits halio-agro-alimentaires,
- appui aux projets permettant d'améliorer la qualité tout au long de la filière du travail des produits de la mer,
- aquaculture continentale,
- études prospectives dans la filière pêche.

RESULTATS ATTENDUS

Améliorer la valorisation des productions régionales

- Evolution du chiffre d'affaires des entreprises du secteur des produits de la mer
- Développement de la promotion des produits de la mer et des signes de qualité
- Développement de la traçabilité des produits de la pêche

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

La Région consacrera à ces mesures 8,5 MF (1,2958 M€).

L'Etat par le biais de l'OFIMER (Office National Interprofessionnel des Produits de la Mer et de l'Aquaculture) consacrera 7 MF (1,0671 M€) aux opérations portant sur la traçabilité, la promotion et la valorisation des produits de la mer.

Par ailleurs, l'Etat consacrera spécifiquement 1 MF (0,1524 M€) à l'aquaculture continentale (appui technique).

L'IFOP pourra être sollicité.

Partenariats envisagés :

Les Conseils Généraux

L'IFREMER

Les Chambres de Commerce et d'Industrie

Le Comité d'Orientation Scientifique, Technique et Industrielle

Le Pôle Halieutique

Le Comité de Promotion Nord-Pas de Calais

Les Syndicats Professionnels

Les Coopératives Maritimes et les Organisations Professionnels

Le Groupement Qualité Nord-Pas de Calais

Les Collectivités Locales

INDICATEURS

- Chiffre d'affaires des entreprises de l'hali-agro-alimentaire
- Nombre d'actions de promotion réalisées
- Nombre de navires et d'entreprises engagées dans des démarches de traçabilité

PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Meilleure valorisation des productions locales et développement de la traçabilité
- Diversification des activités économiques dans la filière hali-agro-alimentaire

18. DEVELOPPER LA FILIERE PECHE ET L'AQUACULTURE

Moyen d'action 18.3

Développement de la diversité des apports et des espèces

Ce moyen d'action contribue à l'objectif opérationnel en permettant de conserver en région une régularité et une diversité des apports

Bilan

Le mareyage régional travaille principalement avec la pêche fraîche débarquée à Boulogne-sur-Mer, Calais, Dunkerque et Grand Fort Philippe. Pour satisfaire la demande tant des entreprises que de la grande et moyenne distribution, il est indispensable de conserver sur Capécure une continuité des apports et la plus grande diversité possible des espèces. Le développement du pôle halio-agro-alimentaire national que constitue Capécure et le maintien de la flottille de pêche régionale sont de ce fait primordiaux.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Le dynamisme de la filière pêche régionale est de ce fait directement lié à la conservation en région Nord-Pas de Calais d'apports en pêche fraîche. Des aides aux producteurs dans les thématiques suivantes doivent permettre de faire évoluer favorablement le format de la flottille de pêche régionale :

- la modernisation et à l'adaptation des navires,
- la valorisation des produits à bord des navires,
- la construction de navires,
- l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail à bord des navires,
- la mise en place de pêches expérimentales,
- l'aménagement des zones conchylicoles et le développement des cultures marines.

RESULTATS ATTENDUS

Conserver une continuité des apports et des espèces

- Maintien du format de la flottille de pêche en région
- Maintien de la diversité et des apports en pêche fraîche

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

La Région consacrera à ces mesures 2 MF (0,3049 M€) au titre du Contrat de Plan en complément des Programmes d'Initiatives Régionaux.

L'Etat consacrera à cette mesure 5 MF (0,7622 M€), affectés exclusivement à l'adaptation des navires et à la valorisation des produits à bord, et 1 MF (0,1524 M€) à la conchyliculture.

L'IFOP pourra être sollicité.

Partenariats envisagés :

Les Conseils Généraux
Le Comité Régional des Pêches et des Cultures Marines
Les Comités Locaux des Pêches
Les Coopératives Maritimes et les Organisations de Producteurs
Les Syndicats Professionnels
Le Pôle Halieutique
L'IFREMER

INDICATEUR

- Tonnage par espèce et par criée

PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Prise en compte du long terme par une meilleure valorisation des quantités pêchées, dans un souci de respect de l'état des stocks
- Maintien des populations maritimes par le renforcement des atouts de la filière pêche

18. DEVELOPPER LA FILIERE PECHE ET L'AQUACULTURE

Moyen d'action 18.4

Aide au développement d'un pôle halio-agro-alimentaire national

Ce moyen d'action contribue à l'objectif opérationnel en renforçant le pôle halio-agro-alimentaire pêche

Bilan

La présence en région Nord-Pas de Calais du premier centre européen de transformation de produits de la mer est un atout dont il faut poursuivre la valorisation. La force de la région Nord-Pas de Calais en ce domaine ne résulte pas de telle ou telle activité mais bien de l'existence sur un même site d'un ensemble de compétences et de moyens.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Le renforcement du pôle halio-agro-alimentaire national que constitue Capécure passe par la réalisation d'investissements collectifs améliorant la compétitivité de la filière pêche régionale :

- investissements collectifs dans la pêche et aménagements des ports de pêche,
- création d'une pépinière halio-alimentaire et d'ateliers (surgélation,...),
- modernisation et adaptation des installations,
- le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

RESULTATS ATTENDUS

Le développement de l'activité du pôle halio-agro-alimentaire national

- Développement de l'emploi sur Capécure
- Développement des créations d'entreprises dans l'halio-alimentaire
- Développement d'activités connexes (services, logistique,...)

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Etat : 25,5 MF (3,8874 M€)

Région : 13,7 MF (2,0886 M€)

Département du Pas-de-Calais : 10 MF (1,5245 M€)

Les fonds FEDER et IFOP pourront être sollicités.

Partenariats envisagés :

Les Conseils Généraux

Le Pôle Halieutique

Le Comité d'Orientation Scientifique, Technique et Industrielle

Les Chambres de Commerce et d'Industrie

Les associations dédiées au développement économique

Les Autorités Portuaires

Les Coopératives Maritimes et les Organisations de Producteurs

Les Syndicats professionnels

Les Collectivités Locales

INDICATEURS

- Nombre d'emplois dans la filière halio-alimentaire en région Nord-Pas de Calais et sur Capécure
- Nombre de créations d'entreprises agro-alimentaires
- Nombres d'emplois dans les services connexes (services, logistique,...)

PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Amélioration de la qualité des services et des équipements collectifs
- Amélioration de l'environnement (rejets, paysage,...)
- Diversification des activités économiques dans la filière halio-alimentaire

19. PROMOTION D'UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE SON ENVIRONNEMENT

ETAT DES LIEUX

Le précédent plan a mis en place les programmes de connaissance des sols et de diffusion des pratiques agricoles raisonnées, notamment au travers des expérimentations en lutte biologique et intégrée. La filière agro-biologique a fait, au titre du précédent Contrat de Plan, l'objet d'un soutien important des collectivités territoriales, et notamment du Conseil Régional, l'Etat intervenant au titre des conversions des agriculteurs. Ces orientations doivent être poursuivies et développées.

La région Nord - Pas-de-Calais présente la particularité géographique d'être constituée sur près d'un tiers de son territoire de plaines basses au relief plat, aux sols agricoles hydromorphes. La survie de l'agriculture y est conditionnée par la restauration et l'amélioration du réseau hydraulique. Par ailleurs, la qualité de ces eaux de surfaces et des nappes sous-jacentes nécessite la réduction des pollutions d'origine agricole, qui proviennent essentiellement des effluents d'élevage ; et donc le Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA) doit être poursuivi pour les élevages de taille moyenne (70-90 UGB) et étendu dans les zones sensibles aux élevages de petite dimension (moins de 70 UGB).

DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL

L'action dans sa définition correspond à l'orientation de l'axe ; il s'agit d'un nouveau projet économique qui doit permettre la diffusion d'une agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement et gérant en même temps les contraintes naturelles particulières à cette région de plaines basses.

a) Description de l'intervention et de ses moyens d'action :

Poursuite du programme régional d'aménagement hydraulique : travaux de restauration et d'aménagement de cours d'eau et d'ouvrages hydrauliques en zone rurale.

Poursuite du Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA) : évaluation des pratiques agricoles liées au programme de mises aux normes réalisé au cours du précédent CPER ; poursuite du programme d'investissements, avec conseil adapté aux éleveurs pour améliorer les pratiques de gestion des effluents et d'épandage.

Développement des démarches en faveur de l'environnement : soutien aux programmes d'expérimentation sur la biomasse, sur les luttes biologiques, intégrées et raisonnées, sur les pratiques agricoles raisonnées, le développement durable, et poursuite de la réalisation du programme de connaissance des sols avec diffusion de celui-ci par l'élaboration de cartes thématiques et d'un site Internet.

Poursuite de la structuration de la filière agro-biologique : actions d'animation, accompagnement des conversions, suivi technico-économique et recherche de références, mise en place et dynamisation des filières, observatoire économique.

b) Contribution de l'intervention aux orientations stratégiques et aux priorités d'action de l'Axe I.1. : l'action dans sa définition correspond à l'orientation de l'axe ; il s'agit d'un nouveau projet économique qui doit permettre la diffusion d'une agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement et gérant en même temps les contraintes naturelles particulières à cette région de plaines basses.

RESULTATS ATTENDUS

- Intégration d'un nombre croissant d'agriculteurs à des pratiques raisonnées et respectueuses de l'environnement.
- Augmentation du nombre d'agriculteurs biologiques.

- Mise aux normes de toutes les exploitations de plus de 70 UGB, et d'une majorité d'élevages en zone sensible.
- Maintien de l'activité économique et des paysages agricoles en zones de polders (Wateringues) et de plaines basses (Lys, Scarpe-Escaut, Sambre).
- Développement des consultations du fichier sol.

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Partenaires opérationnels :

DSV (*Direction des Services Vétérinaires*), DDAF (*Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt*), Agence de l'Eau Artois Picardie, Départements, Chambres d'Agriculture.

ENR (*Espace Naturel Régional*), ADCE (*Association pour le Développement de Cultures Energétiques*), FREDEC (*Fédération Régionale de Défense contre les Ennemis des Cultures*), CEDRE (*Centre d'expérimentation, de Développement, et de Recherche Eclatée*), INRA (*Institut National de la Recherche Agronomique*), USTL (*Université des Sciences et Techniques de Lille*), UNIV (*Université d'Artois*), établissements d'enseignement agricole.

GABNOR (*Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord*), A PRO BIO (*Association pour la Promotion des produits Biologiques*), NorAbio, DRAF (*Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt*).

Etat : 145 MF (22,1051 M€).

Région : 98 MF (14,9400 M€).

Département du Nord : 52 MF (7,9273 M€)

Département du Pas-de-Calais : 27 MF (4,1161 M€)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI

Il sera mis en place un groupe technique de programmation et de suivi pour l'ensemble de la priorité 4 (Objectifs 16, 17, 18, 19).

INDICATEUR DE RESULTAT

- Nombre de professionnels participant aux divers programmes de lutte biologique ou d'agriculture raisonnée

INDICATEUR COMPLEMENTAIRE DE RESULTAT

- Nombre total d'agriculteurs biologiques aidés

INDICATEURS DE REALISATION

- Nombre d'études, d'expérimentation, de publications réalisées en matière de lutte biologique, intégrée, raisonnée
- Nombre de projets financés au titre de la PMPOA / rapporté au nombre d'agriculteurs concernés (et répartition géographique)
- Linéaire de cours d'eau aménagés ou restaurés

INDICATEUR DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Part des projets d'hydraulique situés dans une zone d'étude hydraulique préalable

INDICATEUR DE CONTEXTE

- Nombre d'agriculteurs biologiques dans la région

PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La mesure contribue au développement durable car elle vise :

- l'intégration de la problématique environnement au secteur de l'agriculture, tant au niveau des pratiques que des investissements,
- la prise en compte concomitante des contraintes du milieu naturel par l'entretien des réseaux hydrauliques, en préservant les zones humides d'intérêt écologique et en tenant compte des études d'impact préalable.

19. PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE SON ENVIRONNEMENT

Moyen d'action 19.1

Poursuite du programme régional d'aménagement hydraulique

Bilan

La Région Nord - Pas-de-Calais présente la particularité géographique d'être constituée, sur près d'un tiers de son territoire, de plaines basses au relief plat, représentant une superficie totale de sols agricoles hydromorphes d'environ 350 000 ha.

La survie de l'agriculture dans ces basses plaines, qui concernent plusieurs milliers d'exploitations, est très directement conditionnée par la restauration, l'aménagement et l'amélioration de ce réseau.

MODALITES DE MISE EN OEUVRE

a) définition de l'intervention et de ses moyens d'action :
poursuite des travaux de restauration et d'aménagement de cours d'eau et d'ouvrages hydrauliques en zone rurale.

b) contribution de l'intervention

Ce programme contribue à améliorer la gestion des eaux excédentaires en période de crue dans les zones agricoles.

Bénéficiaires : collectivités locales, institution interdépartementale des Wateringues

Critères de sélection des opérations : programmes de travaux préétablis, projets finalisés

Taux d'intervention : 20 à 50 %

Partenaires coordonnateurs et services pilotes : DRAF (*Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt*)-DDAF (*Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt*)

Dispositifs d'instruction et de suivi : DDAF

RESULTATS ATTENDUS

Maintenir une activité agricole et économique et préserver le paysage dans les zones de polders (Wateringues) et les basses plaines (Scarpe, Escaut, Lys,...).

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Partenaires opérationnels : DRAF, DDAF, DIREN (*Direction Régionale de l'Environnement*), Agence de l'Eau Artois Picardie, Chambres d'Agriculture

Partenaires financiers :

- **Etat** (ministère de l'Agriculture et de la Pêche) : 42 MF (6,4029 M€)
- **Conseil Général du Nord** : 30 MF (4,5735 M€)
- **Conseil Général du Pas-de-Calais** : 15 MF (2,2867 M€)

INDICATEURS

- nombre de projets financés
- montant des investissements réalisés

Au plan qualitatif, une analyse permettra de repérer les zones les plus concernées.

PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le programme vise à réhabiliter un réseau hydrographique en tenant compte des impératifs liés à la protection de l'environnement, notamment en intégrant la préservation des zones humides présentant un intérêt floristique et faunistique reconnu.

Une étude d'impact ou d'incidence selon l'importance des projets évalue par sous-bassin l'impact des aménagements sur l'environnement et définit les mesures conservatoires nécessaires.

19. PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE SON ENVIRONNEMENT

Moyen d'action 19.2

Poursuite du PMPOA

(Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole)

Ce moyen d'action contribue à l'objectif opérationnel en permettant à l'agriculteur de gérer ses effluents d'élevage et/ou d'optimiser leur utilisation.

Bilan

Le Contrat de Plan précédent a permis la mise aux normes des plus gros élevages, en particulier les plus de 90 UGB (*Unité Gros Bovin*) : plus de 500 exploitations ont été concernées.

Il convient aujourd'hui de poursuivre le dispositif dans les élevages moyens (+ de 70 UGB) et dans les zones sensibles où la protection de l'eau est une priorité (par exemple les zones de captages, les prairies humides, les nappes affleurantes, etc...).

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

La poursuite de cette démarche sera accompagnée de la réalisation d'une étude sur l'impact du programme réalisé dans le cadre du précédent plan, en particulier en ce qui concerne l'évolution des pratiques agricoles, mais aussi sur tout autre impact qualitatif (amélioration des conditions de travail, etc...).

Cette étude permettra d'améliorer la poursuite du programme de mise aux normes des exploitations agricoles, en accompagnant la démarche pour que l'agriculteur y associe une modification de ses pratiques d'épandage.

Par ailleurs, il est envisagé une prise en compte particulière des exploitations en zones sensibles, ceci en fonction de l'évolution de la réglementation.

RESULTATS ATTENDUS

Mise aux normes de toutes les exploitations de plus de 70 UGB, et d'une majorité d'élevages en zone sensible.

Meilleure prise en compte par les agriculteurs des pratiques amenant à une meilleure gestion des intrants fertilisants.

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Partenaires opérationnels : DSV (*Direction des Services Vétérinaires*), DDAF (*Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt*), Agence de l'Eau Artois Picardie, Conseils Généraux, Chambres d'Agriculture.

Financeurs :

- **Etat** : 77 MF (11,7386 M€)
- **Conseil Régional** : 52,5 MF (8,0036 M€)
- **Département du Nord** : 15 MF (2,2867 M€)
- **Département du Pas-de-Calais** : 10 MF (1,5245 M€)
- Agence de l'Eau Artois-Picardie

INDICATEURS

- nombre de projets financés
- montant des investissements réalisés

Sur le plan qualitatif, l'analyse portera sur le nombre d'opérations de sensibilisation à l'évolution des pratiques agricoles et les zones les plus concernées

PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le programme vise à faire disparaître les pollutions azotées dues aux effluents d'élevage et sera d'autant plus bénéfique que l'accompagnement et la sensibilisation des agriculteurs à la modification de leurs pratiques seront soutenus.

Par ailleurs, il permet à l'agriculteur de faire des économies d'intrants et de se mettre aux normes (réglementation des Installations Classées).

19. PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE SON ENVIRONNEMENT

Moyen d'action 19.3

Développement des démarches en faveur de l'environnement

Ce moyen d'action contribue à l'objectif opérationnel en favorisant une agriculture de moins en moins polluante.

Bilan

Le précédent plan a permis la mise au point des pratiques de lutte biologique et intégrée et la saisie informatique partielle des fichiers Sols, à des fins de diffusion de ces données. Durant cette période, les expérimentations en matière de culture raisonnée se sont développées (Ferti / Irrig / Phyto-mieux, mesures agri-environnementales, cahier des charges, référencement ou certification). Le futur plan doit poursuivre les recherches et actions afin de généraliser ces pratiques.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Elles consisteront essentiellement en :

- poursuivre les expérimentations sur la biomasse,
- continuer l'expérimentation sur les pratiques de lutttes biologique, intégrée et raisonnée,
- communiquer et sensibiliser aux pratiques agricoles raisonnées,
- Soutenir les actions de développement et d'expérimentation menées par les établissements d'enseignement agricole et portant sur l'agriculture durable,
- poursuivre le programme de connaissance des sols et sa diffusion pour la production de cartes thématiques et d'un site Internet.

RESULTATS ATTENDUS

- Amélioration et diffusion des pratiques de lutte biologique, intégrée et raisonnée,
- Acquisition de connaissances et références en la matière,
- Intégration d'un nombre croissant d'agriculteurs à des pratiques raisonnées, ou plus largement, respectueuses de l'environnement,
- Cartes thématiques et site Internet pour le fichier Sol.

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Partenaires opérationnels : ENR (*Espace Naturel Régional*), Chambres d'Agriculture, ADCE (*Association pour le Développement de Cultures Energétiques*), FREDEC (*Fédération Régionale de Défense contre les Ennemis des Cultures*), CEDRE (*Centre d'expérimentation, de Développement, et de Recherche Eclatée*), INRA (*Institut National de la Recherche Agronomique*), USTL (*Université des Sciences et Techniques de Lille*), UNIV (*Université d'*) Artois, établissements d'enseignement agricole.

Financeurs :

- **Etat** : 16 MF (2,4392 M€) (dont 12 MF (1,8294 M€) FREDEC, 3 MF (0,4573 M€) programme sol, et 1 MF (0,1524 M€) pour les établissements d'enseignement)
- **Région** : 38,5 MF (5,8693 M€).

INDICATEURS

- Nombre de méthodes mises au point et produits concernés,
- Nombre de démarches qualité associées,
- Nombre d'agriculteurs concernés par type de démarche (surfaces ou volumes),
- Nombre de consultations du fichier sol,
- Nombre d'opération de sensibilisation à des pratiques agricoles raisonnées.

PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Intégration de la problématique environnement au secteur de l'agriculture, en sachant qu'elle doit prendre en compte les impératifs économiques des agriculteurs.

Cette intégration est particulièrement importante puisque les agriculteurs sont les premiers gestionnaires de l'espace.

- Préservation et maîtrise des ressources non renouvelables (exemple de l'eau) et limitation des pollutions et des nuisances,
- Recours à la multidisciplinarité (collaboration avec les services en charge de l'environnement).

19. PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE SON ENVIRONNEMENT

Moyen d'action 19.4

Poursuite de la structuration de la filière agro-biologique

Le principe même de l'agriculture biologique (à savoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement) contribue entièrement à l'objectif opérationnel.

Bilan

Le précédent plan a mis en place le programme de soutien à l'agriculture biologique, soutenu par le Conseil Régional au titre de l'animation, reconversion, investissement et par l'Etat au titre des reconversions.

Il a amené à la reconversion une soixantaine d'agriculteurs. Cependant, la centaine d'agriculteurs biologiques ne permet pas de satisfaire la demande régionale des consommateurs.

Le programme actuel doit donc poursuivre et réorienter le soutien au développement de la filière biologique.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

En se basant sur les conclusions du PARC Bio (Plan d'Action Régional Concerté sur l'agriculture biologique), favoriser l'animation et l'accompagnement des conversions, le suivi technico-économique et la recherche de références, la mise en place et la dynamisation des filières, l'observatoire économique.

RESULTATS ATTENDUS

Le Parc Bio a pour objectif 500 agriculteurs bio en 2006, associés à une meilleure structuration et organisation des filières.

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Partenaires opérationnels : GABNOR (*Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord*), A PRO BIO (*Association pour la PROMotion des produits BIOlogiques*), NorAbio, Chambres d'Agriculture, DRAF (*Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt*), FREDEC (*Fédération Régionale de Défense contre les Ennemis des Cultures*).

Financeurs :

- **Etat** : 10 MF (1,5245 M€) (animation), non compris la participation des Offices
- **Région** : 7 MF (1,0671 M€).
- **Département du Nord** : 7 MF (1,0671 M€)
- **Département du Pas-de-Calais** : 2 MF (0,3049 M€)

Le comité de pilotage régional du PARC Bio assure les modalités de mise en oeuvre et de suivi.

INDICATEURS

- Nombre d'exploitants en agriculture biologique
- Chiffre d'affaires et volumes bio, et répartition selon leur mode de commercialisation, coopératives bio, part d'approvisionnement du marché régional.

La mise en place d'un observatoire de la Bio qui pourra renseigner ces indicateurs, est prévue dans le cadre du PARC Bio. Il devrait être pris en charge par l'organisme A PRO BIO.

PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Cette mesure contribue à pérenniser des exploitations agricoles (qui trouvent de nouveaux débouchés) et des emplois, en répondant à une demande forte du consommateur en matière de sécurité alimentaire.

Les modes de production de l'agriculture biologique valorisent les richesses naturelles et la biodiversité, tout en respectant l'environnement.